



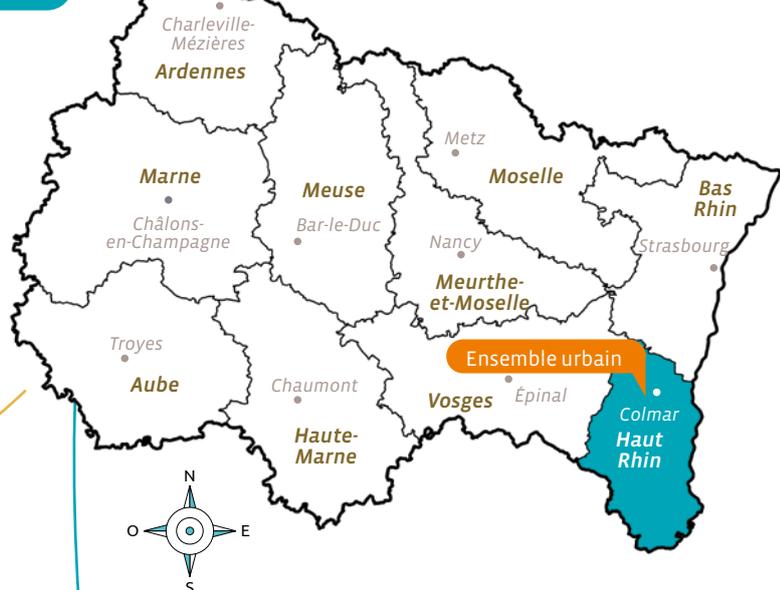
Site inscrit

Date de protection : 14 mai 1970 ~ Superficie : 45,10 ha

Ensemble du village de Guebenschwihr et ses abords

Guebenschwihr

Guebenschwihr, autrefois fortifié, est un ancien fief de l'évêque de Strasbourg. Ce petit village est connu pour son vignoble, dont le grand cru fit sa fortune.



À côté de la place de la mairie, l'église paroissiale Saint-Pantaléon de style néo-roman a été achevée en 1878, remplaçant la première église romane du XII^e siècle démolie car jugée trop petite, ainsi que la suivante fragilisée par les travaux d'agrandissement. Le clocher en grès rose, seule pièce restante de l'édifice d'origine, est décoré d'arcatures aveugles et de fenêtres géminées sur ses quatre derniers niveaux, dont le nombre va croissant de bas en haut. Une méridienne est accolée à une façade de l'église. Cette horloge solaire ne donne l'heure qu'à midi et servait autrefois à régler les horloges mécaniques.

Derrière l'église, il subsiste quelques vestiges d'une chapelle-ossuaire dédiée à Saint Michel, datant du XII^e siècle. Vers 1880, une

grotte imitant celle de Lourdes est érigée contre un mur de soutènement entourant l'église.

De nombreuses maisons de viticulteurs entourent la place de la mairie et bordent les rues Haute et Basse du village. Plusieurs fontaines anciennes jalonnent le parcours.



Chapelle et église Saint-Pantaléon



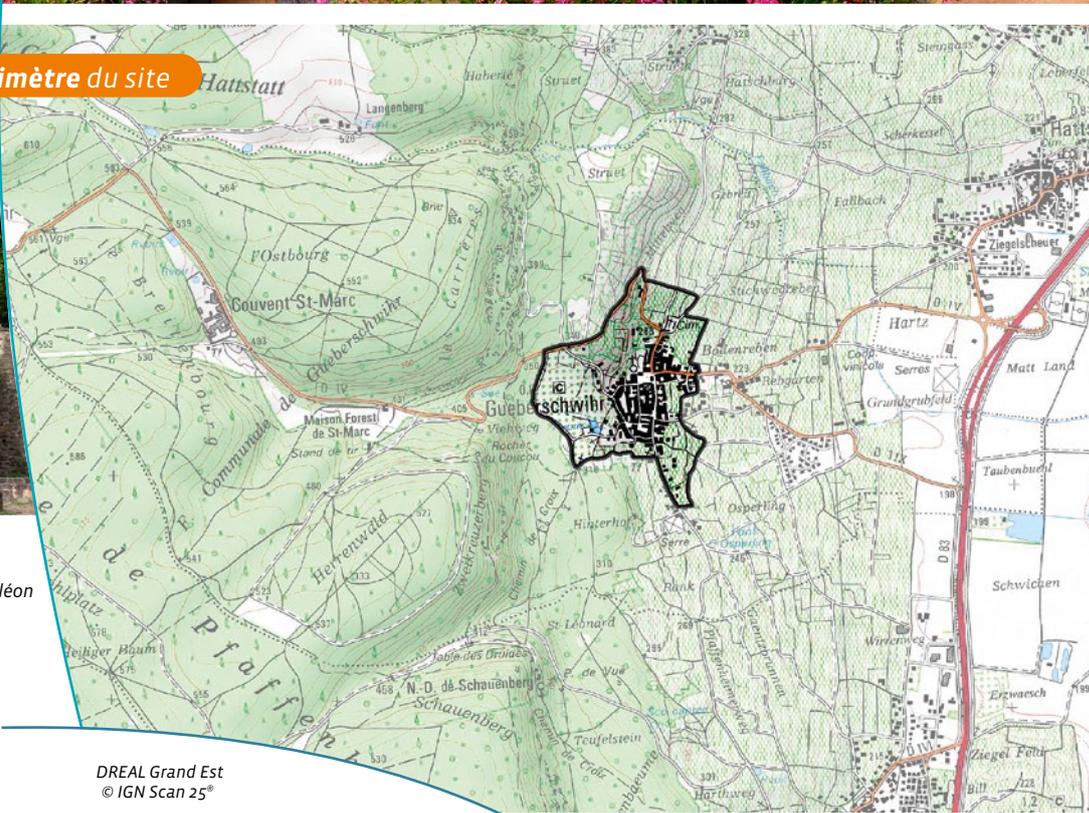
Façade avec des sculptures en pierre

Critères de classement

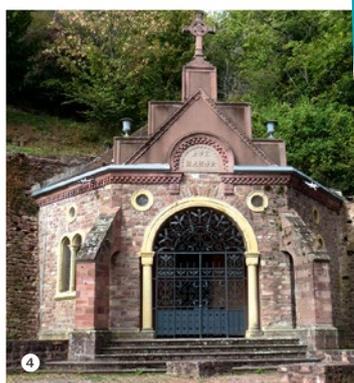
→ Pittoresque



Ensemble du village de Gueberschwihr et ses abords



Périmètre du site



- 1 ~ Maisons patrimoniales
- 2 ~ Façade côté Ouest de l'église Saint-Pantaléon
- 3 ~ Façade fleurie
- 4 ~ Chapelle de l'église Saint-Pantaléon

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25[®]

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Nombreux monuments historiques

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63